

Compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016

Convocation du : 8 décembre 2016

L'an deux mil seize, mercredi 14 décembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Patrice – maire -.

Etaient présents : Mrs FOURNIER Patrice, VASLIN Enguerran, Mme RISS Isabelle. Mmes GAUDIN Michèle, GREFFIER Vanessa, et Mrs JUSTAL Laurent et MALECOT Frédéric.

Absents excusés : Mmes GATINEAU Virginie, DERVÉ Christelle et Mrs BOURGET Boris, MEHAY Didier.

Secrétaire de Séance : Mme RISS Isabelle

1 – Délibération avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée

Monsieur le Maire rappelle que certains points du PLUI sont contestés par la commune, principalement concernant les OAP. Il indique toutefois que voter contre le PLUI bloquerait le projet sur l'ensemble des autres communes. Cela aurait pour conséquence de bloquer l'urbanisation des communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme. L'échéance se verrait reculer de plusieurs mois et le projet devrait alors être voté au sein de la nouvelle intercommunalité, sans certitude sur sa validation finale.

Monsieur le Maire indique également que M. Roux, maire de Combrée, a fait de la validation du PLUI par la commune la condition d'une éventuelle convention pour une compensation de la zone humide sur le territoire de Combrée.

Il précise également que M. Foin a indiqué que la Communauté de Communes s'est battue pour maintenir la deuxième tranche du lotissement en zone urbanisable.

L'enquête publique démarrera près le vote. Monsieur le Maire incite les membres du conseil à faire remonter les éventuelles remarques de la commune à cette occasion.

Monsieur le Maire donne alors lecture de la proposition de délibération. Il précise ensuite que des remarques peuvent y être ajoutées.

La proposition de délibération est adoptée avec 5 voix pour et 1 abstention. Les remarques suivantes y sont ajoutées :

- Le conseil municipal souhaiterait inscrire en OAP les parcelles figurant en zone à urbanisation future dans la carte communale
- Le conseil municipal rend un avis favorable à cette proposition à la condition expresse que la deuxième tranche du lotissement (parcelle ZC9) soit maintenue en zone urbanisable

Arrivée de M. JUSTAL.

2 – Délibération pour l'approbation des statuts d'Anjou bleu communauté

Monsieur le maire indique que les conseils municipaux sont appelés à voter sur les points suivants :

- Statuts de la nouvelle intercommunalité
- Nom : Anjou bleu communauté
- Siège : Segré, place du port

Des conseillers regrettent le manque de transparence sur le choix du nom de la future intercommunalité ainsi que sur le futur siège : sera-t-il acquis par l'intercommunalité ? Sera-t-il loué ? A quel tarif ?

Il est également rappelé que les compétences prises en charge par Anjou bleu communauté sont trop peu étendues.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de délibération.

Celle-ci est adoptée avec 6 voix pour et 1 contre.

3 – Délibération SBOS – Avis sur la demande d'autorisation unique de travaux de restauration des milieux aquatiques

Monsieur VASLIN, 1^{er} adjoint, résume les grands points de ce projet qui consiste en un retour au naturel des petites rivières dans le but d'améliorer la qualité de l'eau. Les travaux consisteraient notamment en la suppression ou l'aménagement d'une partie des barrages.

Le coût total des travaux est évalué à 1,205 millions d'euros. Ils s'étaleraient sur 5 ans et seraient financés comme suit :

- Agence de l'eau : 590 000 €
- Région : 337 000 €
- Département : 22 500 €
- SBOS : 254 000 €

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération SIÉML pour le groupement d'achat électricité

Monsieur le Maire indique qu'après une première présentation de ce projet au conseil, des renseignements supplémentaires ont été pris. Ce projet consiste à confier au SIÉML la renégociation des contrats EDF de la commune. La part à verser par la commune pour ce faire s'élèverait à 30 €. Le gain moyen espéré suite à cette renégociation serait au mieux de 18 % du montant de la facture, pour la partie consommation. Les contrats renégociés seraient valables 3 ans.

L'adhésion au groupement d'achat est acceptée à l'unanimité.

5 – Délibération tarifs de la MCL

Monsieur le maire donne lecture des tarifs actuellement en cours pour la location de la salle de la MCL. Après discussion, il est décidé de procéder à une simplification des tarifs actuellement en cours. Il est décidé notamment de mettre en place :

- un tarif unique pour les particuliers et les associations
- un tarif été et un tarif hiver (qui tiendra compte des frais de chauffage)

Il est proposé la grille tarifaire suivante :

	Résidents		Non-résidents	
	Été	Hiver	Été	Hiver
½ journée	40	50	85	100
Journée	85	100	170	200
Week-end	125	150	255	300

Monsieur JUSTAL propose de faire un point des types de locations réalisés pour l'année 2016 afin de voir si la grille tarifaire correspond aux besoins. Il est également décidé, avant de prendre une décision définitive, de faire une simulation en utilisant les locations 2016 et en leur appliquant la nouvelle grille tarifaire. L'objectif de cette simulation est de vérifier que les nouveaux tarifs ne généreront pas des rentrées financières inférieures.

Il est également décidé que les tarifs devront être affichés dans la salle communale.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

6 – Délibérations subventions 2016

- APE

Les parents de l'APE ont pris en charge le repas offert par le CCAS aux anciens de la commune. Le coût total de ce repas s'élevait à 625 € (soit 25 repas à 25 €).

150 € ont été versés par les convives et transmis directement à l'APE. Monsieur le maire propose donc au conseil de verser une subvention de 475 € à l'APE, soit le solde du montant du repas.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

- Comité des fêtes

Monsieur le Maire propose de verser une subvention au Comité des fêtes pour le financement des étrennes des personnels communaux. Cette proposition n'est pas retenue et il est décidé que la commune fera directement l'acquisition de bons d'achat, pour la somme de 50 € par personne.

Un panier garni sera également acquis auprès de la grande des Gravelles.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que la remise des étrennes aura lieu le samedi 7 janvier 2017, à 11 h 45.

7 – Délibération pour les subventions obtenues pour la RD81

Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu plusieurs subventions destinées au financement des travaux de sécurisation de l'entrée de bourg, côté forêt de l'Ombree. Il informe le conseil de la nécessité de délibérer pour accepter ces subventions.

Monsieur le Maire rappelle que le montant du projet initial s'élevait à 29 542,08 € TTC. Cette somme a un peu évolué en raison des modifications suivantes :

- Ajout du curage du fossé
- Nettoyage d'une tête de buse
- Pose d'une grille d'évacuation des eaux pluviales en face du domicile de M. et Mme HAZARD
- Diminution de la longueur de haie à arracher

Compte tenu de ces modifications, le coût total des travaux s'élève à 29 400 € TTC.

Monsieur le Maire détaille ensuite les subventions obtenues :

- | | |
|---|---------|
| - Préfecture au titre des amendes de police | 4 210 € |
| - Communauté de communes au titre des fonds de concours | 4 996 € |
| - M. LAFFINEUR, au titre de la réserve parlementaire | 7 000 € |

Soit un total de **16 206 €**

Le conseil départemental attribuera également une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Son montant n'est pas connu à ce jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les trois subventions proposées.

8 – Point sur la zone humide

Monsieur le Maire rappelle les points principaux listés dans le compte rendu de la réunion avec les différents acteurs de ce dossier (cf. compte rendu en annexe).

Il précise que le cabinet GUIHAIRE, qui n'a sans doute pas fait le nécessaire pour répondre aux impératifs fixés par la loi sur l'eau, va participer au financement de l'étude à réaliser sur le lotissement.

La parcelle ZC9 étant désormais classée en zone humide, la commune est tenue de proposer une compensation. Deux zones avaient été initialement proposées par le SBOS : l'une sur le territoire de Bouillé-Ménard (après étude sur site, sa qualité est insuffisante) et l'une sur le territoire de Combrée. M. Roux, maire de Combrée, a été sollicité à ce sujet mais ne donnera une réponse que sous réserve de validation du PLUI par le conseil municipal.

Une troisième zone a été identifiée sur le territoire de Nyoiseau. Le Maire, sollicité, a émis un avis favorable, sous réserve de validation par le conseil municipal.

Les 2 projets restent donc à l'étude. Un choix définitif sera fait après chiffrage des travaux sur les deux sites proposés.

9 – Point sur la réunion voirie du 3 décembre et travaux à envisager pour 2017

Monsieur le Maire indique qu'il a établi un récapitulatif des travaux à mener à bien. Il l'enverra prochainement à l'ensemble des conseillers. Il précise que ces informations seront également utilisées pour fixer les tâches de M. Renaud, cantonnier. Celui-ci sera notamment chargé de creuser les trottoirs en bordure de maison, au printemps, afin de pouvoir ensuite combler les trous dans lesquels pousse la végétation.

Il est décidé de prendre un rendez-vous avec un technicien de la DDT pour effectuer un recensement des fentes dans les routes, sur la RD81. Le choix d'un vendredi matin à 9 h, à partir du 13 janvier 2017, est retenu.

10 – Questions diverses

- Bulletin municipal

Il est décidé de faire un point sur les sponsors à solliciter avec l'aide de Mme GUILLOIS, secrétaire.

- Maisons fleuries

Monsieur le maire indique qu'une réflexion est en cours pour mettre en place des bacs en bois devant la mairie.

Le conseil est favorable à cette proposition, sous réserve que les bacs soient amovibles afin de permettre aux personnes louant la salle d'avoir un accès en voiture pour le déchargement du matériel.

- CANTOJEUNES

Mesdames GAUDIN et GREFFIER ont représenté la commune lors d'une réunion organisée par l'association CANTOJEUNES. A cette occasion ses responsables ont rappelé que l'association fonctionnait jusqu'à aujourd'hui grâce à une subvention communautaire. L'association souhaiterait que ce type de financement perdure avec une subvention versée par les 5 communes de l'ancienne communauté de commune de Pouancé Combrée. La subvention totale actuellement versée s'élève à 67 000 € et sert principalement à la prise en charge des salaires des deux employés permanents. L'association proposait de verser une subvention calculée au prorata du nombre d'habitants, soit une somme de 1 486,60 € pour la commune de Bourg l'Evêque.

L'association a également proposé d'être présente lors d'un conseil municipal afin de présenter son fonctionnement. Elle devait également transmettre aux communes son rapport d'activités.

Mesdames GAUDIN et GREFFIER indiquent que les représentants des quatre communes « isolées » (Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg l'Evêque et Carbay) n'étaient pas favorables aux montants indiqués.

Les membres du conseil sont également réticents à un tel engagement. En effet le montant est important et ne correspond peut-être pas à un service effectivement rendu aux habitants de la commune. Il est décidé, dans un premier temps, de relancer M. POULAIN, responsable de l'association, afin d'obtenir le rapport d'activités.